



**PRÉFÈTE  
DES LANDES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### **LE CODAF, UN PARTENARIAT DE LUTTE CONTRE LA FRAUDE**

Mont-de-Marsan, le 29/09/2021

Le comité opérationnel départemental anti-fraude (CODAF) des Landes s'est déroulé hier en préfecture, sous la co-présidence de la préfète des Landes et du procureur de la République. Le CODAF regroupe les services de l'État (la police, la gendarmerie, les finances publiques, la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement, Agence, la Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations) et les organismes de protection sociale (Pôle emploi, le Conservatoire national des arts et métiers, la Caisse nationale d'assurance vieillesse, l'Organisme de sécurité sociale). Il apporte une réponse globale et concertée au phénomène du travail illégal, de la fraude fiscale et sociale, dans toutes ses formes et composantes.

Les échanges entre les participants ont permis de dresser le bilan de l'année écoulée, de définir la stratégie globale de lutte contre la fraude et de suivre sa mise en oeuvre.

L'activité opérationnelle se décline selon quatre principales actions, aux moyens d'échanges de renseignements et de contrôles coordonnés entre les services :

- La lutte contre les fraudes aux prestations sociales, les fraudes fiscales et douanières ;
- La lutte contre le travail illégal ;
- Le lutte contre le trafic de stupéfiants ;
- La lutte contre la radicalisation.

Ce dispositif interministériel de lutte contre les fraudes a pour objectifs de mobiliser l'ensemble des partenaires et de favoriser la mise en place de dynamiques interministérielles opérationnelles capables de mieux appréhender ces phénomènes de fraude toujours plus organisés, complexes et mobiles. Des opérations coordonnées de contrôle sur ces fraudes sont programmées et dans ce cadre, les services de l'Etat poursuivent et développent leurs actions de collaboration.

**Contact presse**

Samantha Benzin

Tél. : 05 58 06 72 49 / 06 32 63 68 82

Mél. : [pref-communication@landes.gouv.fr](mailto:pref-communication@landes.gouv.fr)